



Information salariés loi Macron

Par **Masclaux**, le 15/02/2017 à 14:37

Bonjour,

Est-ce que mon PDG est dans l'obligation d'informer ses salariés dans la situation suivante :
Il possède 2 sociétés qu'il a réunies en Holding.

Il veut injecter des capitaux dans une troisième via cette holding, sachant que cette 3ème société lui appartient également.

Nous sommes presque 100 salariés.

La holding serait détentrice de la 3ème sté à hauteur de 50%.

Quel est le texte de loi sur lequel je dois m'appuyer pour lui indiquer, si oui ou non, il doit informer les salariés de cette modification et comment les informer ?

Je vous remercie de votre aide, car cette information, je crains pour le climat social de notre entreprise.

Par **P.M.**, le 15/02/2017 à 14:45

Bonjour,

En tout cas, les Représentants du Personnel devraient être informés et ce n'est pas une disposition nouvelle...